

L'EXIGENCE DE PROGRÈS SOCIAL SE DÉCONFINE!

Nous avons vécu la première semaine de ce que l'on appelle « le déconfinement».

Et, dès le premier jour, les salariés se rendant à leur travail ont constaté que les transports étaient bondés, dès 7h du matin. Ces salariés sont contraints de présenter un justificatif (encore un) pour se rendre au travail. En l'absence de ce « bout de papier », ils écopent d'une amende qui peut représenter, pour certains, le double, voire le triple de ce qu'ils gagnent en une journée. Ces travailleurs au contact des réalités matérielles sont la base réelle de la société. Il faut donc les rémunérer comme il se doit en augmentant les bas salaires et le smic.

En raison du port obligatoire du masque, de nouvelles charges sont supportées par les salariés et les retraités, d'où l'exigence de sa gratuité.

C'est une question de santé publique et de justice sociale qui doit être prise en charge par l'État et les employeurs.

Notre pays est le 3^{ème} au monde en termes de dividendes versés aux actionnaires et le 1^{er} en Europe. Le gouvernement avait été interpellé en 2018 sur la fermeture de l'usine Honeywell de Plaintel dans les Côtes d'Armor qui pouvait fabriquer 200 millions de masques par an. **PAS DE RÉPONSE!**







Deux questions se posent :

- La relocalisation de nos productions industrielles et notre indépendance stratégique sont à l'ordre du jour. Pour cela, la CGT estime que 50% de nos besoins doivent être produits dans les territoires européens dont 35 en France.
- 2. La nationalisation de grands secteurs de production et d'échanges, avec de réels pouvoirs d'intervention des salariés au sein de ces entreprises nationales. Les récentes déclarations du directeur général de Sanofi le démontrent. La preuve est faite que pour ces grandes transnationales, leur seule patrie est celle du marché et des profits qu'il peut engendrer. Cette entreprise doit faire l'objet d'une appropriation publique et sociale. Les médicaments ne doivent pas être objet de spéculation mais un bien commun, d'intérêt général.

Macron et tous ces libéraux aux pouvoir pensaient confiner la colère sociale. Mais, ils se trompent !

Les revendications ressurgissent, entre autres :

- Revalorisation et égalité salariale
- Augmentation des retraites
- Défense des services publics
- Réduction du temps de travail avec passage aux 32h hebdomadaires, sans réduction de salaire

Les manifestations se sont adaptées à la situation, en exemple, des défilés en voiture dans plusieurs grandes villes, à Lille le 1^{er} mai et à Marseille, le 19 mai. A l'appel de plusieurs organisations syndicales, dont la fédération de la santé et de l'action sociale CGT, des collectifs et associations citoyennes, le 16 juin 2020 sera une grande journée nationale de mobilisation du personnel soignant.

Les retraités, citoyens à part entière, seront de cette mobilisation

Cette trêve forcée, loin d'avoir fait table rase des revendications, les a, au contraire confortées.

Marie-Paule LALLEMAND

POUR UN VRAI SERVICE PUBLIC DE SANTÉ

L'épidémie du Covid-19 a montré les difficultés que notre système de santé a rencontrées pour répondre à une crise de grande ampleur mais, toute proportion gardée, limitée par rapport aux scénarios les plus pessimistes.

Dans un contexte très différent, nous avons connu des crises similaires qui sont passées quasiment inaperçues. C'est le cas de la grippe de Hong-Kong de 1969 qui a fait 30 000 morts en France, alors que la population était d'un tiers inférieur. À l'époque, un certain fatalisme était de mise face aux nombreux décès quotidiens. Car les moyens médicaux, notamment en réanimation, n'étaient pas au même niveau que ceux d'aujourd'hui et les médias ne travaillaient pas dans l'immédiateté avec un décompte de morts quotidien.

État de dégradation avancé

Alors, pourquoi la France a-t-elle été en aussi grande difficulté pour répondre à cet événement. La raison essentielle est l'état de dégradation avancé de notre système hospitalier, dénoncé depuis des années par des militants pouvant être considérés comme des lanceurs d'alerte, qui ont été méprisés par les gouvernements successifs, constants dans leur application d'une politique d'austérité qui s'est aggravée au fil du temps. La fermeture de 100 000 lits en 20 ans a atrophié notre réseau hospitalier avec des tensions de plus en plus importantes pour hospitaliser les patients, faute de place. De plus, cela fait des années que les médecins urgentistes mettent en avant, chaque hiver, chaque été, chaque long week-end, en résumé au quotidien, le manque de lits en réanimation, mais aussi en médecine, avec des patients qui restent sur des brancards dans les couloirs et parfois y meurent dans des conditions indignes.

Mise en lumière

Cette situation a été brutalement mise en lumière par la comparaison du taux de lits de réanimation rapporté à la population entre l'Allemagne et la France. Au début de l'épidémie, nos voisins disposaient de deux fois plus de lits de réanimation. Cette épidémie s'est caractérisée par des défaillances respiratoires brutales nécessitant d'hospitaliser un très grand nombre de patients en très peu de temps. Si la France avait eu non pas 5000 lits de réanimation mais10 000 au début de l'épidémie, la montée en charge aurait été beaucoup plus facile. Alors qu'il a fallu déployer des trésors d'ingéniosité pour atteindre péniblement ce chiffre en 15 jours.

L'autre élément important à souligner sur l'impréparation des hôpitaux est la logique imposée par la loi Bachelot en 2008 : l'hôpital fonctionnant comme une entreprise productrice de soins et appliquant les mêmes règles que l'industrie. Cela s'est traduit par un fonctionnement à flux tendu avec des stocks zéro pour éviter l'immobilisation de « capital ». Un non-sens quand on sait que l'activité d'un hôpital ne peut être complètement prévisible et dépend de divers facteurs connus et prévisibles : un hiver rigoureux, un été chaud et des virus saisonniers plus ou moins agressifs!

Égalité de traitement

Comme le dit le dicton populaire : « La santé n'a pas de prix ». Elle ne peut donc pas relever des logiques du marché dont le principe est de maximiser la rentabilité en espèces sonnantes et trébuchantes. Oui, mais comme le disent certains : « La santé à un coût ». Bien évidemment ! Et c'est à ce niveau que les fondements du service public présentent un avantage. Le service public, c'est le monopole et non pas la concurrence, qui est source de gâchis, entre ceux qui ne recherchent que le profit. Aujourd'hui, les groupes de cliniques privées à but lucratif concentrent leur offre sur les activités les plus rémunératrices : la chirurgie ambulatoire, les chimiothérapies, la dialyse, la radiologie ou les laboratoires de biologie.

Le service public, c'est le respect du principe constitutionnel d'égalité de traitement de chaque citoyen. Cela signifie une politique d'aménagement du territoire permettant à chacun de bénéficier des services essentiels à proximité de chez lui. Ce n'est pas la logique actuelle de concentration des moyens dans les métropoles et la désertification des territoires! Le service public, ce sont des emplois statutaires avec des écoles de formation délivrant des diplômes d'État reconnus et contrôlés.

Il y a urgence

Il y a donc urgence à ce qu'à l'issue de cette « guerre », comme l'a mal nommée Emmanuel Macron, des changements radicaux soient mis en œuvre, comme l'avaient proposé les membres du Conseil national de la Résistance. Il est temps que nous réalisions concrètement leur programme. Cela signifie la mise en place d'un grand service public de santé avec des hôpitaux, des centres de santé, des personnels bien formés et bien payés, assurant à chaque citoyen une prise en charge de qualité qui associe prévention et soins. Cela signifie une Sécurité sociale financée par des cotisations qui ne sont pas des charges, mais une part des revenus de chaque travailleur qu'il verse volontairement à une caisse assurant une gestion solidaire des besoins de tout un chacun. De fait, la fameuse « exonération des charges sociales » offerte aux entreprises constitue un vol manifeste du produit de notre travail.

Oui, si nous le voulons, nous pouvons, tous ensemble, imposer ce grand service public de santé financé par une Sécurité sociale unique, uniforme et universelle.

















Brigades et libertés

Le gouvernement a décidé de constituer des « *brigades Covid-19* » dans le prolongement de la loi d'état d'urgence sanitaire.

Ces brigades auraient pour rôle 7 jours sur 7, de 8h à 19h, de rechercher et tracer, à partir des éléments communiqués par les médecins, les personnes ayant été en contact avec leurs malades pour leur demander de se confiner pendant 14 jours et de se faire tester.

Cette mission est confiée à la branche maladie de la sécurité sociale, avec des médecins de villes et les instances sanitaires du département.

Il s'agit de constituer des fichiers de malades et de malades potentiels. Fichiers constitués sans garanties de confidentialité, de sécurité, de durée d'utilisation des fichiers.

Nos organisations s'interrogent :

- Quid du secret médical ?
- Quid du secret professionnel des organismes de Sécurité sociale ?
- Quid du respect et de la dignité des personnes ?

Alors que la participation des médecins libéraux contre une augmentation de leur rémunération nous laisse interrogatifs.

Alors que COG après COG les budgets de la sécurité sociale ont été drastiquement réduits. Laissant la prévention et les centres d'examens de santé à la dérive.

Le manque de personnel et de financement pour ce dispositif va entrainer une détérioration des activités essentielles de la sécurité sociale.

La mission de la sécurité sociale n'est pas de tracer les citoyens.

Alors que le gouvernement a sacrifié les stocks de masques, de blouses, de gels, etc., au nom des économies budgétaires, sacrifiant le dépistage de masse et la prévention,

Alors qu'il a procédé à des réquisitions précipitées pour équiper les hôpitaux,

Alors qu'il a laissé dans le même temps les maisons de retraite et les EHPAD se débrouiller seuls,

Alors qu'il a fallu des semaines avant que soit connu le bilan des décès intervenus dans les

seuls EHPAD (plus de 9 000 à l'heure actuelle) que le bilan total des décès causés par la pandémie chez les retraités n'est pas divulgué,

Voilà que le gouvernement se dirige après le confinement forcé à domicile vers le contrôle des personnes, le « tracking » ou traçage des malades, de leurs contacts et surtout des personnes âgées!

Déjà, de nombreuses voix se manifestent pour souligner les risques pour les libertés individuelles.

Un Communiqué de la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) s'inquiète « de la constitution d'un fichier sanitaire recueillant des données sensibles relevant du secret médical. A quoi s'ajoute que l'application Stop Covid reste envisagée en dépit de vives critiques portées sur son utilité et ses risques ».

Pour nos organisations, pas question de voir nos noms figurer dans un fichier pseudomédical ouvert à tous les vents !

NON aux brigades Covid-19!

- → Nous voulons pouvoir recevoir et visiter nos familles dans les EHPAD et nos lieux de vie en toute sécurité!
- → Nous voulons avoir accès à l'hôpital en cas de problème de santé, quels qu'ils soient!
- → Nous voulons des tests de détection systématiques!
- → Nous voulons des masques gratuits, des gants, du gel hydroalcoolique, des blouses pour nous et les personnels !

C'est cela l'urgence sanitaire, pas la violation du secret médical!

Paris, le 18 mai 2020



AGIRC-ARRCO

...QUE VOUS NOUS AVEZ VOLE PRETEZ-NOUS L'ARGENT...

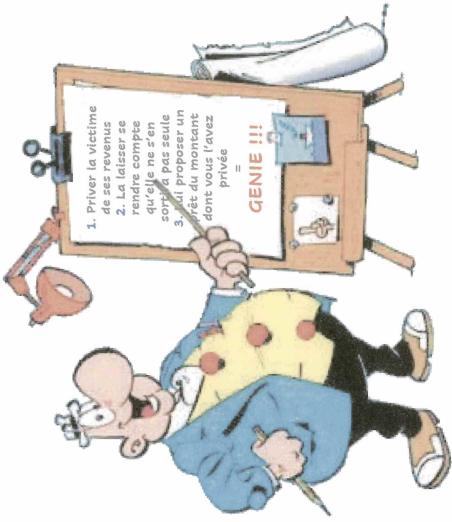
incroyablement diversifiée quand il s'agit de voir de vertigineuses sommes disparaître au la panoplie est évasion ou fraude fiscale... nez et à la barbe de ceux qui ont sué pour les produire. délits d'initiés, Détournements,

lci, c'est d'un tout autre genre dont il est question et ce qui va vous être exposé relève davantage d'un «présumé innocent» tour de passe-passe qu'aucun magicien de la finance n'aurait, à défaut de l'avoir au moins imaginé, voulu mettre en œuvre...

ai pas cru mes oreilles d'érudit !! Inouï d'ingéniosité !! Que discompris la supercherie, je n'en nvraisemblablement novateur véritables génies III Permettezje? Nos politiques sont de !! Absolument prodigieux !! lorsque j'ai moi-même Mon cher ami,

vous expliquer tout moi de cela...

8 milliards non-encaissés qu'ils Crevant! J'en ris encore! Si si.. rembourser à ceux qui ont vont devoir emprunter ET décidé de l'exonération !



1. Par décisions du Gouvernement et sans prévoir de compensation, les entreprises ont été exonérées de cotisations sociales, ce qui constitue un défaut d'encaissement pour les régimes.

2. La Fédération AGIRC-ARRCO, par courrier, l'a fait remarquer aux 3. L'Etat, compréhensif et magnanime, propose une «avance de pour compenser. trésorerie» (autrement dit : un prêt) que la Fédération AGIRC-ARRCO en sollicitant une aide remboursera «plus tard» services

POUR LA CGT : L'ETAT DOIT ASSUMER ET COMPENSER SES DECISIONS SANS CONDITION

LA CGT DANS NOS RÉGIONS

MANIFESTATION À MARSEILLE LE 19 MAI 2020

Méga manif à Marseille ce 19 Mai 2020.

280 véhicules entourés d'une centaine de motos et scooters pour assurer la sécurité du cortège.

Des citoyens, l'inter syndicale, des gilets jaunes, des partis politiques, des associations...

Super événement citoyen avec partout des « on est là » « on lâche rien ! ».





LA PREMIÈRE FACTURE FISCALE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS (USR-CGT13).

La CRDS, une contribution de 0,5% sur tous les revenus (les revenus salariaux, du capital, les retraites, les allocations familiales, etc.), devait s'éteindre en 2024. Elle sera prolongée jusqu'en 2033. C'est une première hausse d'impôt, ou plutôt une non-baisse d'impôt : en tous cas c'est la première conséquence fiscale de la crise sanitaire devenue économique.

Cet impôt, qui rapporte beaucoup d'argent pour financer les dettes passées de la sécurité sociale, a été créé il y a bien longtemps, en 1996. Il devait s'arrêter en 2009. Puis en 2014. Puis en 2024. Eh bien voilà, le gouvernement a pris la décision de le prolonger jusqu'au 31 décembre...2033. Un impôt devait disparaître, il est prolongé.

Quel est le taux de prélèvement sur les retraites ?

- La Contribution Sociale Généralisée (CSG) dont le taux est 3,80%, 6,60% ou 8,30% selon le montant du revenu fiscal.
- La Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) dont le taux est 0,50%.

La CGT se prononce contre ces impôts injustes, financés par les salariés et les retraités à hauteur de 89,6 %, contre toutes nouvelles augmentations de ces impôts!



Le jugement du tribunal de commerce est incompréhensible, la SAD est liquidée!

Après la déclaration de cessation de paiement intervenue mardi dernier, Cédric Dugardin, président-directeur général de Presstalis, demandait au tribunal de commerce de Paris l'ouverture des procédures, soit : pour Presstalis, la mise en règlement judiciaire avec période d'observation, et, pour la SAD et Soprocom, la liquidation immédiate sans continuité d'activité. Ces demandes ont été mises en délibéré au 15 mai 2020. Dans l'intervalle, le SGLCE-CGT s'est mobilisé aux cotés des salariés de la SAD en lutte pour éviter qu'une décision irréversible soit actée.

Ce jour, vendredi 15 mai, le président du tribunal de commerce de Paris, qui disposait de nouvelles offres de reprise, notamment celle émanant de la coopérative des magazines, a prononcé la liquidation sèche de la SAD. Pourtant, la nouvelle offre de la coopérative des magazines (CDM), qui venait consolider l'offre déjà proposée par la coopérative des quotidiens (CDQ), permettait de relancer les discussions, en prenant en compte les dimensions sociales et industrielles des entités du groupe Presstalis, à savoir le siège social, la plate-forme Bobigny et la SAD, répondant ainsi à l'une des exigences portées par notre syndicat.

Cette solution ne remettait pas en cause l'offre existante, déposée par la CDQ, et les accords déjà entérinés. Au contraire, elle ouvrait la possibilité, avec un engagement sur la durée, de renforcer l'activité et de conforter les emplois de la plate-forme de Bobigny et du siège, les plus gros éditeurs de presse magazine se déclarant prêts à confier leurs titres à Presstalis. Pour la SAD, la CDM s'engageait à proposer une offre de reprise dans le cadre d'un projet industriel et social.

Certes, plusieurs points restaient à régler pour finaliser le dossier, mais, de notre point de vue, la proposition de la CDM autorisait la poursuite des discussions sur de nouvelles bases dans la perspective d'un règlement global. Dans ce cadre, le SGLCE-CGT avait accepté que la gestion des flux financiers relève du choix des éditeurs.

Par sa décision, le tribunal de commerce de Paris ravive les tensions déjà fortes. D'ores et déjà, notre syndicat engage une action juridique en appel pour contester cette décision.

Le syndicat soutien et apporte toute sa solidarité aux salariés des SAD en lutte depuis mardi. Une collecte au profit de nos camarades est ouverte.

Dans ce contexte d'urgence absolue, notre syndicat réaffirme son exigence d'une table ronde réunissant très rapidement tous les acteurs du dossier, a minima : le SGLCE-CGT, la CDM, la CDQ, le CIRI, Presstalis, sous l'égide de la mandataire.

Paris, le 15 mai 2020

- SOLIDARITÉ -

Vos dons sont à adresser au SGLCE-CGT, 94, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris à l'ordre de solidarité SAD SGLCE

RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES 01 55 82 82 73 / presse@cgt.fr /www.cgt.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Palestine : non aux annexions annoncées !



La CGT condamne avec la plus grande fermeté les annonces de Netanyahu à la Knesset.

Le 15 mai, la société palestinienne commémore la Nakba (« catastrophe », en arabe) : l'expulsion de 805 000 Palestiniens dont les descendants attendent, encore aujourd'hui, l'application de la résolution 194, votée le 11 décembre 1948, par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies. Cette résolution fonde leur « droit au retour » c'est-à-dire leur droit de pouvoir rentrer dans leur foyer ou de recevoir une compensation.

Mais, le 17 mai dernier, lors de la mise en place de la nouvelle Knesset, le Premier ministre israélien a déclaré « qu'il est temps » d'annexer des pans de la Cisjordanie occupée « et d'écrire un nouveau chapitre glorieux dans l'histoire du sionisme ».

L'accord du gouvernement dit « d'union et urgence » qui vient d'être mis en place en Israël prévoit l'annonce, à partir du 1er juillet, d'une stratégie visant à mettre en oeuvre le projet américain de résolution du conflit israélopalestinien.

Rejeté par les Palestiniens, ce plan prévoit notamment l'annexion par Israël de la vallée du Jourdain et des colonies israéliennes en Cisjordanie, territoire palestinien occupé depuis 1967 par l'Etat israélien. Au cours de la dernière décennie, la population dans les colonies israéliennes a bondi de 50% pour dépasser les 450 000 personnes, vivant souvent de manière conflictuelle auprès de plus de 2,7 millions Palestiniens.

Le Gouvernement israélien, une fois encore, méprise et viole le droit international.

La CGT qui ne ménage aucun effort dans la lutte pour l'instauration d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et se place parmi les acteurs majeurs des campagnes pour mettre fin aux liaisons dangereuses des entreprises françaises avec la colonisation israélienne exhorte le président de la République à agir pour :

- la reconnaissance de l'État de Palestine ;
- l'interdiction des produits des colonies israéliennes sur le territoire français :
- la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.